
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Chihuahua

Taille : Très petite.

Couleur de la robe : Toute couleur unie.

Marques de couleur : Éclaboussures, plaques, d'une autre couleur unie.

Texture et longueur du poil :

- Poil court – doux, brillant
- Poil long – doux avec collier. Franges.

Corps : Dos horizontal, légèrement plus long que haut.

Forme et position des oreilles : Grandes, portées droites.

Forme et port de la queue : Long. Portée en demi-cercle ou en cercle.

Pieds : Petits.

Variabilité génétique observable : Deux variétés de poil : long et court. Robe bringer.